

Le 8 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la proposition ci-après est publiée aujourd'hui, par l'intermédiaire de la procédure de défaut d'opposition, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#) ainsi que sur le [site Web public du FIDA](#).

**Proposition de don au titre du guichet mondial/régional:**

**ICCO Cooperation:** programme intitulé *Rural4YoungPeople*

La disponibilité des ressources adéquates pour financer cette proposition est confirmée dans le document [EB 2019/128/R.37](#).

Conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les demandes d'examen de ces propositions à une session ordinaire du Conseil d'administration devraient être présentées par le ou la représentant(e) habilité(e) au Conseil d'administration par courriel, au Bureau du Secrétaire à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org), le **29 juillet 2020** au plus tard.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



Luis Jiménez-McInnis  
Secrétaire du FIDA

Représentants au Conseil d'administration du  
Fonds international de développement agricole  
et destinataires de copies  
pour information